Nations Unies S/2019/964



Distr. générale 19 décembre 2019 Français

Original: anglais

Lettre datée du 18 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du représentant de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, datée du 16 décembre 2019 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Karen Pierce



Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2019 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous présenter les salutations les plus sincères de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes. Alors que dans le monde entier l'on s'apprête à célébrer les fêtes de fin d'année, des millions de Syriennes et de Syriens souffrent toujours de la catastrophe humanitaire qui se déroule dans leur pays, laquelle continue d'engendrer des déplacements et des destructions, principalement en raison des opérations militaires en cours et de l'impossibilité d'acheminer l'aide humanitaire dont la population a tant besoin.

Dans ses résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties en Syrie d'autoriser le libre passage de l'aide humanitaire et l'accès direct à cette aide aux quatre postes frontière non contrôlés par le régime syrien. Au paragraphe 3 de sa résolution 2449 (2018), le Conseil a décidé de prolonger l'application des mesures prises aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une nouvelle période de douze mois, à savoir jusqu'au 10 janvier 2020.

Le rapport du Secrétaire général daté du 15 octobre 2019 concernant l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil (S/2019/820) contient des informations détaillées sur la détérioration de la situation humanitaire dans différentes parties du territoire syrien et sur les obstacles qui continuent d'entraver l'accès à de nombreuses zones où les besoins sont les plus grands.

Au cours des deux mois écoulés depuis la parution dudit rapport, les conditions se sont encore détériorées en raison de l'escalade à laquelle on assiste dans de nombreuses régions, en particulier dans la province d'Edleb, dans le nord de Hama et dans l'ouest d'Alep, dans le nord-ouest de la Syrie. En outre, à la veille de l'hiver, des millions de personnes restent déplacées dans des endroits où elles n'ont pas le moindre abri, dans des camps de fortune qui ne permettent pas d'assurer les conditions de vie les plus élémentaires, ou dans des camps dans lesquels elles ne sont pas protégées des fortes pluies, des grosses chaleurs, des grands froids ou d'autres phénomènes saisonniers.

Compte tenu de ce qui précède et des résolutions susmentionnées, nous demandons au Conseil de sécurité :

- 1. De prolonger les mesures prises aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014), comme preuve de sa volonté sans faille de remédier à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie ;
- 2. De suivre de près l'application des dispositions de ses résolutions relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du territoire syrien, en particulier dans les zones où les conditions humanitaires sont les plus difficiles, notamment Edleb, le nord de Hama, l'ouest d'Alep et Lattaquié, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces dispositions soient appliquées;
- 3. D'accroître le volume de l'aide humanitaire fournie pour répondre aux besoins essentiels et urgents de la population, en particulier les besoins en logements, en alimentation, en éducation et en soins de santé, et d'élargir la portée de cette aide ;
- 4. D'appuyer les travaux qui sont menés sur le plan politique en faveur d'une transition politique et de demander à toutes les parties concernées de travailler ensemble de manière responsable pour parvenir à une solution politique globale en

2/3 19-22130

assurant la pleine application de la résolution 2254 (2015) du Conseil, ce qui permettrait, entre autres, de mettre fin à la crise humanitaire en Syrie.

Nous comptons sur vous, Madame la Présidente, ainsi que sur les autres membres du Conseil, organe créé en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales, pour assumer les responsabilités qui vous incombent et utiliser tous les moyens dont vous disposez pour atteindre cet objectif, en Syrie comme ailleurs.

Le Président de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes (Signé) Anas **Abdah**

19-22130